

No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
12 juin 2018**

18-06-71

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 12 juin 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 12 juin 2018 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller Gilbert Séguin est absent.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

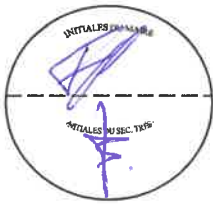
Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Verreault

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption de procès-verbaux : séance d'ajournement du 26 avril 2018 et séance ordinaire du 8 mai 2018
5. Relais pour la vie - Motion d'hommage et de félicitations à un citoyen et employé de la municipalité
6. Résolution d'appui à la CPTAQ – lots no 2 399 299, 2 643 265, 4 120 633, 4 120 634
7. Demande à Transports Québec pour asphaltage de la surface du pont sur la montée Sainte-Marie
8. Limite de vitesse sur le chemin Saint-Henri
9. Demande du Club Quad des Trois-Lacs afin que leur sentier puisse emprunter certaines voies publiques
10. Achat de bacs roulants de 45 litres et de comptoir pour la collecte des matières organiques
11. Relevé de soumissions – phase 2 des travaux de rénovations 2018 du Centre social et sportif
12. Relevé de soumissions – remplacements, déplacements, retraits et ajouts de détecteurs de protection incendie à l'hôtel de ville et au Centre social et sportif
13. Appel d'offres public - contrat pour le déneigement, le déglacage, la fourniture, l'entreposage, le transport, le chargement et l'épandage de l'abrasif sur le réseau routier
14. Entente de principe avec la municipalité de Très-Saint-Rédempteur
15. Renouvellement de services avec Dunton Rainville
16. Horaire d'été du bureau municipal
17. Congrès FQM – autorisation d'inscrire les élus souhaitant y participer et avance de fonds
18. Demande à Postes Canada pour accès au courrier en tout temps
19. Concours de photos



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

20. Autorisation pour l'enfouissement de la fibre optique sur un tronçon du chemin Saint-Henri
21. Dons et commandites: journée d'appréciation des travailleurs étrangers
22. Correspondance
23. Questions de l'assistance
24. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

18-06-72

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2018-06-12 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 69 349,16 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 18 443,11 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 27 719,08 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 5 637,65 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 123 054,72 \$ et ce, incluant les frais juridiques.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX : SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 26 AVRIL 2018 ET SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2018

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lavergne

18-06-73

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement du 26 avril 2018 ainsi que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018 soient adoptés tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

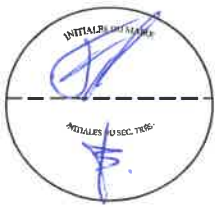
Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RELAIS POUR LA VIE - MOTION D'HOMMAGE ET DE FÉLICITATIONS À UN CITOYEN ET EMPLOYÉ DE LA MUNICIPALITÉ

Madame la conseillère Jinny Brunelle, au nom de tous les membres du conseil municipal, fait lecture d'une motion d'hommage et de félicitations à l'endroit de monsieur David Marenger, citoyen et membre du personnel de la municipalité dont voici la retranscription:

« Le 25 mai dernier, l'organisation du Relais pour la vie de Vaudreuil-Soulanges a rendu un vibrant hommage à l'un de nos citoyens qui, de surcroît, est aussi



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

l'un des membres du personnel de la municipalité.

En effet, le Relais pour la vie de Vaudreuil-Soulanges de la Société canadienne du cancer a reconnu David Marenger pour son implication des 15 dernières années au sein de cette organisation vouée à la lutte contre le cancer.

David est lui-même un « survivant » et il est devenu une source d'espoir pour plusieurs.

Son implication et son dévouement, bien au-delà des limites de notre municipalité, fait de lui un véritable ambassadeur pour notre municipalité.

Le petit garçon au papillon bleu dont le miracle de sa survie a été porté au grand écran (film *Le Papillon bleue* réalisé par Léa Pool en 2004), a parcouru beaucoup de chemin depuis ce temps. Son implication auprès du Relais pour la vie et de plusieurs autres organisations similaires est remarquable.

Dans la foulée de l'hommage rendu par l'organisation du Relais pour la vie, nous voulons à notre tour, tous les membres du conseil municipal de Sainte-Marthe, lui rendre hommage par la voix de cette motion et le féliciter. »

RÉSOLUTION D'APPUI À LA CPTAQ - LOTS NUMÉRO 2 399 299, 2 643 265, 4 120 633, 4 120 634

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité puisque l'usage est protégé de droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation ne provoquera pas d'effet négatif supplémentaire sur le milieu agricole puisque l'usage est déjà existant et qu'il s'agit d'un renouvellement d'autorisation;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun autre espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et de surcroît hors du milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'usage a déjà fait l'objet de décisions favorables auprès de la Commission de protection du territoire agricole soit les décisions 345744 et 372821;

CONSIDÉRANT QUE les conditions imposées dans les susdites décisions seront répétées cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

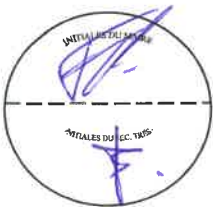
Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

18-06-74

D'APPUYER la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation de lots à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'exploitation d'une gravière/sablière et enlèvement de sol arable pour une période de 5 années additionnelles sur les lots 2 643 265, 2 399 299, 4 120 633 et 4 120 634 (Les Entreprises Roland Pilon inc.)

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

DEMANDE À TRANSPORTS QUÉBEC POUR ASPHALTAGE DE LA SURFACE DU PONT SUR LA MONTÉE SAINTE-MARIE

ATTENDU QUE la montée Sainte-Marie est une route sous la juridiction de la municipalité mais la responsabilité de la structure des ponts principaux relève quant à elle du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE lors de la réfection de la chaussée en 2014 sur cette montée, sur recommandation de notre ingénieur, le surfacage en béton bitumineux des deux ponts n'a pas été effectué afin de n'altérer d'aucune façon les structures des ces ouvrages;

ATTENDU QUE le pont de la montée Sainte-Marie situé le plus au nord ne présente pas une surface de roulement adéquate et cela peut représenter un danger aux usagers de la route, particulièrement lorsqu'il y a existence d'accumulation d'eau;

ATTENDU QUE la situation a maintes fois été soulevée auprès de divers représentants de Transports Québec mais aucune solution n'a été mise en application à ce jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lavergne

18-06-75

QUE la municipalité adresse une nouvelle demande, cette fois par la voix de la présente résolution, auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin que des correctifs puissent être apportés.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

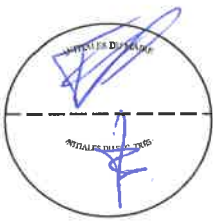
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN SAINT-HENRI

ATTENDU QUE l'adoption du projet de loi n° 122, loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, permet maintenant à la municipalité de modifier les limites de vitesse sur les routes qui sont de sa responsabilité;

ATTENDU QUE la municipalité avait demandé ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports l'autorisation d'harmoniser la limite de vitesse à 70 Km/h sur la totalité du chemin Saint-Henri et que le ministère n'avait pas encore donné suite à cette demande;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

18-06-76

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

QUE la limite de vitesse sur toute la longueur du chemin Saint-Henri soit fixée à 70 Km/h;

D'AUTORISER l'achat des panneaux de signalisation qui sont nécessaires à une telle modification ainsi que leur installation selon les règles en matière de modifications de limites de vitesse.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE DU CLUB QUAD DES TROIS-LACS AFIN QUE LEUR SENTIER PUISSE EMPRUNTER CERTAINES VOIES PUBLIQUES

ATTENDU QUE le Club Quad des Trois-Lacs a perdu des droits de passage pour ses sentiers sur le territoire de Sainte-Marthe;

ATTENDU QUE la municipalité a été saisie de la problématique du Club Quad des Trois-Lacs pour relocaliser ses sentiers et a été sollicitée dans la recherche d'alternatives au tracé existant;

ATTENDU QUE la municipalité a collaboré autant qu'elle a pu pour offrir au Club Quad des Trois-Lacs sa connaissance du milieu afin de favoriser le maintien du sentier de ce club au sein de notre municipalité;

ATTENDU QUE plusieurs suggestions ont déjà été formulées par la municipalité afin d'encourager le Club à trouver une solution à la relocalisation d'un tronçon de son sentier;

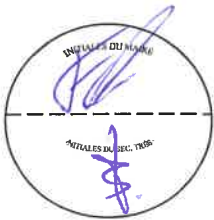
ATTENDU QUE le Club Quad des Trois-Lacs, par l'entremise de ses dirigeants, affirme avoir consenti de nombreux efforts dans la recherche d'une solution et que malgré tout, aucune n'a pas pu être trouvée autrement que par le passage sur la voie publique: entre le 320, chemin Saint-Guillaume et la montée Saint-Henri; et sur la montée Saint-Henri: entre la rue Principale et la ligne électrique de haute-tension d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE le tracé proposé représente un danger public, autant pour les quads que les autres usagers de la route, par le fait que le lieu d'entrée et de sortie du sentier vers la voie publique sur Saint-Guillaume est situé au bas d'une côte dont la limite de vitesse est à 80 km/h;

ATTENDU QUE le tracé proposé circulerait en bordure de route où la limite de vitesse est de 80 Km/h sur un tronçon; 50 Km/h sur un autre tronçon et que finalement, l'un des tronçons est situé en zone scolaire;

ATTENDU QUE le tracé proposé s'étend sur une distance de 1,8 km sur le chemin Saint-Guillaume et 1,2 Km sur la montée Saint-Henri, pour une distance totale sur la voie publique de 3 km;

ATTENDU QUE sur la distance proposée à devoir emprunter la voie publique, le sentier passerait devant 10 résidences sur la montée Saint-Henri, au coeur du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

noyau villageois, sans compter un nombre appréciable de résidences situées le long du tronçon de sentier projeté sur la voie publique du chemin Saint-Guillaume. Il s'agit d'endroits où il y a densité d'habitations, circulation piétonnière composée de citoyens de tous âges incluant des enfants, ce qui rend donc le tracé proposé incompatible avec l'esprit de tranquillité recherché par les citoyens qui ont décidé de s'y installer;

ATTENDU QUE les citoyens sont en droit de s'attendre à vivre dans un milieu dont les qualités de tranquillité, de sécurité et de bien-être général sont importants;

ATTENDU QUE la sécurité des différents usagers de la route et particulièrement celle des usagers les plus vulnérables tel que les piétons et les enfants a été au coeur des préoccupations soulevées par les citoyens ces dernières années;

ATTENDU QUE l'aspect sécurité précédemment mentionné a été un enjeu lors de la dernière élection municipale de l'automne dernier et que tous les membres du conseil élus ont pris l'engagement de considérer cet aspect et de favoriser les conditions favorables pour l'améliorer davantage;

ATTENDU QUE de permettre le passage du sentier du Club Quad des Trois-Lacs tel que demandé par cet organisme sur une distance de 3 km sur la voie publique irait à l'encontre de l'engagement pris par les élus à l'endroit de ses citoyens et citoyennes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

18-06-77

DE REFUSER la demande formulée par le Club Quad des Trois-Lacs afin d'emprunter la voie publique tel que spécifié en préambule de cette résolution;

DE DEMEURER ouvert à étudier toute autre alternative que le Club Quad des Trois-Lacs pourrait présenter dans la mesure où elle serait compatible avec nos valeurs en matière de quiétude, sécurité et bien-être pour nos citoyens et citoyennes.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

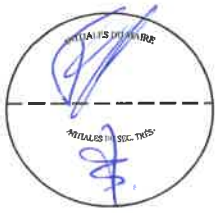
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ACHAT DE BACS ROULANTS DE 45 LITRES ET DE COMPTOIR POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Cet élément de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

RELEVÉ DE SOUMISSIONS – PHASE 2 DES TRAVAUX DE RÉNOVATIONS 2018 DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF

Cet élément de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

RELEVÉ DE SOUMISSIONS – REMPLACEMENTS, DÉPLACEMENTS, RETRAITS ET AJOUTS DE DÉTECTEURS DE PROTECTION INCENDIE À L'HÔTEL DE VILLE ET AU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF

Cet élément de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

APPEL D'OFFRES PUBLIC - CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT, LE DÉGLAÇAGE, LA FOURNITURE, L'ENTREPOSAGE, LE TRANSPORT, LE CHARGEMENT ET L'ÉPANDAGE DE L'ABRASIF SUR LE RÉSEAU ROUTIER

ATTENDU QUE l'actuel contrat pour le déneigement, le déglacage, la fourniture, l'entreposage, le transport, le chargement et l'épandage de l'abrasif sur le réseau routier est échu depuis la fin de la dernière saison hivernale, incluant les années optionnelles qui y étaient prévues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

18-06-78

D'AUTORISER monsieur le directeur général à demander des soumissions par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour le déneigement, le déglacage, la fourniture, l'entreposage, le transport, le chargement et l'épandage de l'abrasif sur le réseau routier pour une période de trois ans assortie de deux années supplémentaires.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ENTENTE DE PRINCIPE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINTE- RÉDEMPTEUR

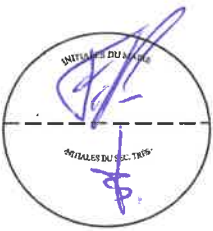
ATTENDU QUE monsieur le maire et monsieur le directeur général ont négocié avec leurs vis-à-vis de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur afin d'en arriver à une entente concernant le montant impayé suite à la dernière entente intermunicipale pour la prestation de services en sécurité incendie entre les années 2012 et 2015 inclusivement;

ATTENDU QUE les parties en sont arrivées à une entente de principe qui reste à être ratifiée par les deux municipalités concernées;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Marthe et de Très-Saint-Rédempteur se sont, par la même occasion, entendues sur divers éléments de partenariat qui concernent d'une façon ou d'une autre les deux municipalités et ce, dans l'intérêt mutuel de chacune d'elles;

ATTENDU QU'en plus du solde impayé au niveau de l'incendie pour la prestation de services entre 2012 et 2015, l'entente de principe prévoit une entente intermunicipale concernant l'extrémité ouest du chemin Saint-Guillaume, la rue Bertrand, le sentier L'Escapade et le service jeunesse et loisirs;

ATTENDU QUE les élus de chacune des municipalités ont été informés des éléments négociés par les maires et directeurs généraux et s'en sont montrés favorables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE madame la directrice de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur s'est engagée à élaborer dans un premier temps le contenu de l'entente de principe intervenue afin que cela conduise à une entente intermunicipale en bonne et due forme après avoir été validée dans un deuxième temps par un avocat dont l'identité sera à déterminer et dont le choix sera à la satisfaction des deux parties;

EN CONSQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

18-06-79

D'ACCEPTER l'entente de principe intervenue entre les maires et directeurs généraux des municipalités de Sainte-Marthe et Très-Saint-Rédempteur;

D'AUTORISER monsieur le directeur général à collaborer avec la municipalité de Très-Saint-Rédempteur dans l'élaboration de l'entente finale à être ultérieurement ratifiées par les deux conseils municipaux;

D'AUTORISER monsieur le directeur général à convenir avec son homologue de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur du choix de l'avocat qui aura à réviser et conseiller les municipalités afin que l'entente soit ratifiée par les conseils municipaux sans ambiguïtés.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RENOUVELLEMENT DE SERVICES AVEC DUNTON RAINVILLE

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

18-06-80

D'ACCEPTER l'offre de services juridiques de l'étude d'avocats Dunton Rainville pour le type de service « appels téléphoniques » au montant forfaitaire annuel de trois cents dollars (300 \$). Ce service téléphonique illimité permettra ainsi d'obtenir l'avis verbal d'un professionnel relativement à la conduite des affaires normales et courantes de notre municipalité.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

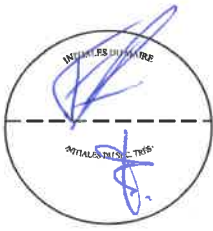
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

HORAIRE D'ÉTÉ DU BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

18-06-81

DE MODIFIER les heures d'accueil du bureau municipal au cours de la période estivale et qu'ainsi, l'hôtel de ville soit fermé les deux premières semaines du mois d'août (semaines du 30 juillet et du 6 août) de même que les vendredis entre la Saint-Jean-Baptiste à la fin de juin et la fête du travail au début de septembre.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CONGRÈS FQM – AUTORISATION D'INSCRIRE LES ÉLUS SOUHAITANT Y PARTICIPER ET AVANCE DE FONDS

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lavergne

18-06-82

D'AUTORISER l'inscription au congrès 2018 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour les élus François Pleau, Jacqueline Lavergne, Carl Verreault et Jinny Brunelle;

DE CONFIRMER une réservation de chambres d'hôtel pour chacun des participants précédemment mentionnés, ces dépenses devant être acquittées ultérieurement par la municipalité;

D'ACQUITTER les frais de repas et de transport pour chacun des élus participants;

D'AUTORISER le versement d'une avance de fonds de 1 300 \$ à chacun des quatre élus qui participeront au congrès;

D'AUTORISER l'administration à procéder aux ajustements nécessaires suite à la réception des pièces justificatives des dépenses de chacun des délégués, afin que la différence entre le coût réel des dépenses et l'avance de fonds puisse être remboursée ou réclamée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE À POSTES CANADA POUR ACCÈS AU COURRIER EN TOUT TEMPS

ATTENDU QUE Postes Canada a aménagé le bureau de poste de Sainte-Marthe dans un nouveau local;

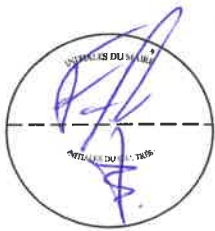
ATTENDU QU'un certain nombre de citoyens, principalement ceux demeurant dans le noyau villageois reçoivent leur courrier dans un casier situé à l'intérieur du bureau de postes;

ATTENDU QUE les plages horaires pour l'accès aux casiers sont limitées;

ATTENDU QU'un accès en tout temps favoriserait une plus grande accessibilité;

ATTENDU QUE bon nombre de bureaux de poste offrent, à tout le moins aux détenteurs d'un casier postal, un accès en tout temps pour permettre de récupérer leur courrier;

ATTENDU QU'un tel accès en tout temps est réclamé depuis longtemps par bon nombre de résidents;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE plusieurs citoyens concernés ont un travail à une certaine distance de Sainte-Marthe et qu'avec la congestion routière de plus en plus présente, reviennent à leur domicile en dehors des heures d'accueil du bureau de poste;

ATTENDU QUE l'aménagement dans de nouveaux locaux est une bonne occasion de remédier à cette attente bien légitime;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

18-06-83

D'ADRESSER à Postes Canada une demande afin que cette société d'état modifie l'accès au bureau de poste de Sainte-Marthe de telle sorte que les détenteurs d'un casier postal puissent récupérer leur courrier en tout temps.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CONCOURS DE PHOTOS

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

18-06-84

D'AUTORISER la réalisation du projet de concours de photos tel qu'élaboré dans un document de travail transmis aux élus;

D'AUTORISER des prix alloués aux gagnants du concours pour une somme totale de 1 000 \$.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

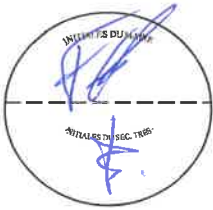
AUTORISATION POUR L'ENFOUISSEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR UN TRONÇON DU CHEMIN SAINT-HENRI

ATTENDU QUE la Coop CSUR déploie de la fibre optique dans la région afin d'offrir une meilleure qualité de services à ses membres en matière de télécommunications Internet, téléphonie et télévision;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Sainte-Marthe est déjà en partie couvert par le déploiement de la fibre optique installée par la Coop CSUR et que cette dernière souhaite poursuivre son déploiement sur un tronçon du chemin Saint-Henri;

ATTENDU QUE pour faciliter son déploiement, la Coop CSUR demande à la municipalité de Sainte-Marthe une servitude lui permettant d'enfouir sa fibre optique dans l'emprise de la municipalité sur le chemin Saint-Henri, entre le numéro civique 1027 chemin Saint-Henri et la rue Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

18-06-85

D'ACCORDER une servitude à la Coop CSUR afin de procéder à l'enfouissement de sa fibre optique sur le chemin Saint-Henri à l'endroit mentionné en préambule de cette résolution;

QU'il appartient à la Coop CSUR de publier au Registre foncier du Québec, si elle le souhaite, et à ses frais le cas échéant, l'enregistrement de cette servitude;

DE GÉOLOCALISER ladite fibre optique et d'en transmettre à la municipalité les coordonnées de géolocalisation sur un plan;

QUE la municipalité ne peut, en aucun moment et pour quelque raison que ce soit, être tenue responsable des dommages à la fibre optique qui sera installée par la Coop CSUR sur l'emprise de la municipalité;

D'AUTORISER monsieur le directeur général Michel Bertrand et/ou monsieur le maire François Pleau à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'accord de cette servitude.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DONS ET COMMANDITES: JOURNÉE D'APPRÉCIATION DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

ATTENDU QUE chaque année, en saison estivale, la région accueille un certain nombre de travailleurs étrangers oeuvrant particulièrement au sein d'entreprise agricole;

ATTENDU QU'un certain nombre de ces travailleurs sont affectés à des entreprises agricoles de notre municipalité;

ATTENDU QUE la réalisation d'une telle activité favorise l'intégration de ces travailleurs et permet des échanges interculturels avec la population locale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

18-06-86

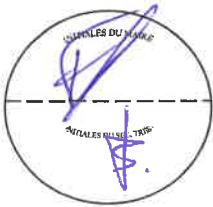
D'AUTORISER la contribution d'une somme de 100 \$ afin de supporter l'édition 2018 de la journée d'appréciation des travailleurs étrangers organisée par la fabrique Notre-Dame-des-Champs.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 50,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

Que la séance soit ajournée au jeudi 28 juin 2018 à 19 h 30

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général

18-06-87